

**VILLE DE COGNAC (CHARENTE)****EXTRAIT**

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
séance du 27 septembre 2012

Conseillers en	
exercice :	33
présents :	26
pouvoirs :	5
votants :	31
abstentions :	0
voix pour :	31
voix contre :	0

*Aujourd'hui jeudi 27 septembre 2012 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 21 septembre 2012, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.*

**ETAIENT PRESENTS**

M. Michel GOURINCHAS – Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne REYNAUD – Mme Michelle LE FLOCH – Mme Françoise MANDEAU – M. Patrick SEDLACEK - M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - M. Jean-Marie MASSON – M. Bernard CHAMBAUDRY - Mme Sylvie MAMET - M. Gérard DELIGNE - Mme Maud POURQUIER - Mme Adjoua KOUAME - Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – Mme Dominique CHARMENSAT – M. Jean-François VALEGEAS - M. Jérôme MOUHOT – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

**ETAIENT EXCUSES**

M. Serge LEBRETON donne pouvoir M. Jean-Marie MASSON - Mme Brigitte BONNEAU donne pouvoir à Mme Sylvie MAMET - Mme Dominique HALLEY donne pouvoir à Mme Maryvonne LAURENT - M. Gérard JOUANNET donne pouvoir à M. Jean-François VALEGEAS – M. Patrick BOMPOINT donne pouvoir à Mme Nathalie LACROIX –

**ETAIENT ABSENTS**

M. Gilles LE MOINE – Mme Jeanine PROVOST -

Mme Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

**PERSONNEL VILLE**

2012.126

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Comme suite aux recrutements, aux avancements de grade et promotions internes, il y aurait lieu de modifier le tableau des effectifs avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012 dans les conditions suivantes :

**CREATION DE POSTES – TITULAIRES****Filière administrative :**

2 postes d'attaché  
1 poste de rédacteur chef

**Filière technique :**

2 postes d'agents de maîtrise  
4 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

**Filière animation :**

1 poste d'animateur principal de 1ère classe  
2 postes d'adjoint d'animation principal de 1ère classe

**Filière sanitaire et sociale :**

3 postes d'ATSEM principal de 1ère classe

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

**SE PRONONCE favorablement sur la modification du tableau des effectifs, étant précisé que les crédits sont inscrits au budget.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURNCHAS

